



COVID-19

MESURES A DESTINATION DES ACTEURS ECONOMIQUES

La Région Auvergne Rhône-Alpes gère une hotline, gratuite et ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h : **0 805 38 38 69**

Ou par formulaire : <https://auvergnerhonealpes-entreprises.fr/contact-covid>

L'ensemble des mesures économiques, y compris le Fonds national d'urgence, sont présentées et mises à jour régulièrement sur le site de la Région :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

Ce site contient les liens institutionnels permettant de formaliser toutes vos demandes, y compris celles de report des charges sociales, fiscales et fixes

Les Chambres consulaires (CCI, CMA et Chambre de l'Agriculture) demeurent vos interlocuteurs de premier niveau et vous accompagnent :

- Chambre de commerce et de l'industrie : covid19@ardeche.cci.fr et <http://www.ardeche.cci.fr/developpement-des-entreprises/covid-19/>
04 75 88 07 07
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat : coronavirus@cma-ardeche.fr et **04 75 07 54 00**
- Chambre de l'Agriculture : alerteveilleinfoeco@ardeche.chambagri.fr et <https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/>
04 75 20 28 00

Une plateforme d'achat sera mise en service pour les TPE des secteurs du commerce et des services le 4 mai prochain par la Région en partenariat avec les chambres consulaires : <https://kit.tpe.auvergnerhonealpes.fr/>

Le Département recense ses actions, notamment en faveur des publics fragilisés, sur son site : <http://www.ardeche.fr/2029-information-coronavirus.htm> et concernant le Tourisme, l'ADT demeure mobilisée sur ses missions et prépare une stratégie de rebond, pour accéder à leurs conseils et webinaires gratuits : <http://pro.ardeche-guide.com/information-coronavirus>